



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA MER SUD OCÉAN INDIEN**

## **AVIS DE CONCOURS**

pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de La Réunion

Un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de La Réunion sera ouvert à partir du 10 octobre 2023, à la station de pilotage de la Réunion ou au siège de la Direction de la mer Sud océan Indien – 2 rue Berthollet – BP 89 - 97822 Le Port

Les candidats doivent :

- être titulaires, soit du brevet de capitaine de 1<sup>ère</sup> classe de la navigation maritime, soit du diplôme d'études supérieures de la marine marchande et du brevet de capitaine ;
- être âgés de 24 ans au moins et de 38 ans au plus, à la date d'ouverture du concours ;
- réunir, à la date d'ouverture du concours, cinq ans et demi de navigation effective sur des bâtiments de l'État ou dans la marine marchande, dont quatre ans au moins au service "pont" à bord de bâtiments de l'État ou de navires armés au long cours, au cabotage, à la grande pêche ou à la pêche au large.

Les candidats doivent remettre à la Direction de la mer sud océan indien – service des activités et des gens de mer – 2 rue Berthollet BP 89 – 97420 LE PORT avant le **lundi 18 septembre 2023 à 12 h** :

- une déclaration de candidature sous forme de lettre de motivation manuscrite faisant partie intégrante du dossier. Les candidats y indiquent s'ils désirent subir une épreuve facultative de langue étrangère (allemand, espagnol ou italien) ;
- un relevé de leur navigation établi de manière à permettre de vérifier que les conditions imposées sont remplies ;
- un « Test Of English for International Communication » (TOEIC) de moins de 2 ans et d'un nombre de points supérieur ou égal à celui requis pour l'obtention du diplôme de fin d'études conduisant à l'obtention des brevets requis ;
- un extrait n° 3 de leur casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- une copie de leur brevet et, éventuellement, de leur diplôme marine marchande ;
- éventuellement un état signalétique et des services de la marine nationale ;
- un certificat d'aptitude physique à l'exercice des fonctions de pilote délivré par un médecin des gens de mer, dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 janvier 2018 ;

Le programme du concours, tel qu'il est fixé par l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié et l'annexe 1 du règlement intérieur du service de la station pilotage de la Réunion, sont tenus à disposition des candidats à la Direction de la mer sud océan indien – service des activités maritimes et des gens de mer – 2 rue Berthollet – BP 89 – 97822 Le Port

Le transport aérien des candidats peut, dans certains cas, être remboursé. Consulter la station de pilotage au 0 262 420 314 (Attention : TU+4)

Fait à Le Port, le 11 avril 2023

Le directeur adjoint de la mer Sud océan Indien

Jérôme Lafon